

Être au RSA ou au chômage : ce n'est pas un choix !

Ce mardi 13 décembre le ministère du travail a annoncé la liste des 19 départements ou collectivités retenus pour expérimenter « l'accompagnement renouvelé » des bénéficiaires du RSA. Cette réforme qui a pour toile de fond la mise en place de « France travail » a pour but de conditionner l'octroi du RSA à la réalisation d'un travail obligatoire de 15 à 20h par semaine.

FO fait part de sa totale opposition à cette réforme qui jette l'opprobre sur les allocataires du RSA et attaque notre modèle social républicain de solidarité.

Travailler en dessous du salaire médian, en dessous du Smic, en dessous du seuil de pauvreté, c'est mettre à disposition des entreprises, des collectivités territoriales, ou de l'Etat, une nouvelle main-d'œuvre bon marché. En aucun cas cette mesure ne permettra d'éradiquer la pauvreté dans laquelle vivent les allocataires du RSA. Priver ces derniers de ressources en cas d'absence à « leur devoir » n'aurait que pour conséquence de décupler la misère sociale.

FO rappelle que le travail correspond avant tout à un corpus juridique clair : **le contrat de travail** qui a vocation à protéger tous les citoyens qui fournissent un travail contre rémunération.

Pour notre confédération il est donc invraisemblable de contourner les règles protectrices du code du travail. Les risques d'user de cette possibilité d'avoir recours à des allocataires du RSA en lieu et place **de véritables embauches** sont grands, et viendront procéder à un nivellement par le bas du marché du travail.

Ainsi, FO s'oppose à cette réforme qui attaque frontalement les allocataires, le code du travail, notre modèle social, et les valeurs de notre sécurité sociale.

Paris, le 14 décembre 2022

Contact :

Eric GAUTRON
Secrétaire confédéral

**Secteur Protection
Sociale Collective**

✉ egautron

✉ @force-ouvriere.fr

☎ 06.45.40.16.57

☎ 01.40.52.83.94